

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 7 décembre 2018  
Rapporteur :  
Monsieur Jean-Pierre DOUCEN**

**N° 22**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 14/12/2018  
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2018  
(accusé de réception du 13/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Office Public de la Langue Bretonne-Subvention 2018  
Ofis Publik ar Brezhoneg - Yalc'had 2018**

**La mise en œuvre de la charte « Ya d'ar Brezhoneg » assure la lisibilité de la langue bretonne dans l'ensemble des compétences exercées. Une montée en puissance des actions est à programmer.**

**Pour accompagner cette démarche, Quimper Bretagne Occidentale s'entoure des services de l'Office Public de la Langue Bretonne.**

**Il est proposé d'allouer une subvention de 5 000 € pour l'année 2018.**

\*\*\*

L'Office de la Langue Bretonne intervient de manière permanente auprès de la collectivité dans le cadre de la mise en œuvre de la charte Ya d'ar Brezhoneg. L'Office assure une mission de conseil auprès de l'ensemble des services en matière de communication bilingue et auprès du chargé de mission langue bretonne.

On assiste depuis deux ans à une montée en puissance des sollicitations de l'Office Public de la Langue Bretonne.

En 2012, Quimper Communauté s'était engagé dans la réalisation des actions visant l'obtention du niveau 2 de la charte Ya d'ar Brezhoneg.

Une convention avait été établie afin que la collectivité puisse disposer du temps nécessaire à la mise en place de cinq actions obligatoires et cinq autres facultatives.

La certification et la remise du label interviennent dès lors que toutes les actions sont réalisées.

Aujourd'hui, malgré une montée en puissance du bilinguisme dans la communication institutionnelle, il reste à réaliser :

- La mise en ligne d'une version bretonne du site internet (traduction réalisée) ;
- L'édition d'un dépliant promotionnel expliquant l'action de la communauté d'agglomération en matière de bilinguisme et de diffusion de la langue bretonne.

L'élargissement du périmètre de l'agglomération, la prise en compte de nouvelles compétences, l'affirmation de la place de la langue et la culture bretonne au sein du projet communautaire sont autant d'éléments qui permettent de conforter la démarche engagée et d'ambitionner à court terme l'obtention du label de niveau 2.

\*\*\*

Compte-tenu de l'implication constante de l'Office Public de la Langue Bretonne, après avoir délibéré (1 abstention ; 46 suffrages exprimés dont 46 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de lui allouer une subvention de 5 000 € au titre de l'année 2018 (ligne 023 6574 010).